



Communiqué de presse
Jeudi 15 mars 2018

La Caf et 13 Habitat vont traiter les dossiers APL sous 10 jours, une première en France !

Patrick Soudais, président du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône, et Lionel Royer-Perreaut, président de 13 Habitat, ont signé, ce mercredi 14 mars, une convention « grands comptes premium », dans le but d'améliorer le traitement des demandes d'aide au logement au bénéfice des locataires. Ont également été signataires les directeurs généraux des deux établissements, Jean-Pierre Soureillat (Caf 13) et Eric Taverni (13 Habitat).

Cette convention passée entre la Caf et l'office HLM du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône est une première nationale. Concrètement, 13 Habitat s'engage à faire transiter au moins 90% des demandes d'aide au logement de ses locataires par voie dématérialisée (ce qui évite tout risque de dossier incomplet), et la Caf s'engage à traiter ces dossiers numériques sous 10 jours (alors que le délai de traitement d'une demande classique, faite individuellement, peut prendre jusqu'à 7 semaines). Aujourd'hui, 57% des 34 000 foyers gérés par 13 Habitat bénéficient d'aides au logement.

Par cette convention, 13 Habitat s'engage également à signaler très rapidement à la Caf, par voie dématérialisée, tout départ de ses locataires, de même qu'à rembourser à la Caf les trop versés sous 2 mois.

« Cette convention s'inscrit dans notre volonté d'améliorer sans cesse la qualité des services que nous proposons aux locataires, explique Lionel Royer-Perreaut. Alors que le logement social est secoué par de grandes réformes, nous, acteurs sociaux, devons renforcer nos liens pour que les locataires ne soient pas les victimes collatérales de ces bouleversements ».

« Plus d'un quart de nos prestations versées sont consacrées au logement, et par ces aides nous participons au renforcement de l'équilibre social dans tout le département », insiste Patrick Soudais. « Nous sommes tous gagnants avec cette convention, y compris et surtout les allocataires qui vont voir leurs dossiers traités sans perte de temps », ajoute Jean-Pierre Soureillat.

En septembre 2014, la Caf 13 et 13 Habitat avaient signé un premier partenariat (qui était déjà une première en France) pour amorcer l'échange dématérialisé de données.

Légende photo : de g. à dr. : Patrick Soudais, président de la Caf 13, Lionel Royer-Perreaut, président de 13 Habitat, et Jean-Pierre Soureillat, directeur général de la Caf 13

Contact presse 13 Habitat et Caf 13

13 Habitat / Christophe Imbert cimbert@13habitat.fr tél 06 30 37 84 69

13 Habitat / Laurent Léonard lleonard@13habitat.fr tél 06 47 83 07 61

Caf 13 / Natacha Davin natacha.davin@cafarseille.cnafmail.fr tél 06 23 22 22 80